DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SALAZIE

Au coeur de l'île, rayonne!
COMMUNE SALAZIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 AVRIL 2026

AFFAIRE N°2026-CM/041 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT DE SALAZIE (APDS)

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 15 avril 2026.

La convocation du conseil municipal avait été faite le 31 mars 2026.

Le nombre des membres en exercice : 29

Présents : 28
Absents : 01
Représentés : 00
Total des votes : 28

Le Maire,

MAIRIE DE SALAZIE Ile de la Réunion

Sidoleine PAPAYA

L'an deux mille vingt-six, le 14 avril, le conseil municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Salazie, sous la présidence de Madame PAPAYA Sidoleine.

Etaient présents : PAPAYA Sidoleine – DAMOUR Marcel – GEVIA Marie Catherine – MOREAU Jules Mario – HOAREAU Marie Nathalie – PAUSE Benjamin – ELISABETH Marie Jeanne – LUCILLY Harry – HOAREAU Séverine – GARRYER Patrick – MANORO Séverine – BOYER Elysée – TECHER Sophie – HOAREAU Landry – COURTEL Larissa – MAILLOT Gilbert – DALLEAU Hugory – NOURRY Adèle – PAYET Fabien – PLANTE Jessie – TECHER Paulin - BONHOMME Ghislaine – GABOU Gilles – BIZINECHE Elodie – CHARLEMAGNE Thierry – DE GERUS Thierry - LEBRETON Layna – ARMAND Jimmy.

Etaient absents : SINAPIN Marie Jacqueline

Ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom : Aucun

Est désigné secrétaire de séance : PAYET Fabien

LE QUORUM ETANT ATTEINT LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Publiée le 22.04.2026

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260414-2026-CM-041-DE
Date de télétransmission : 21/04/2026
Date de réception préfecture : 21/04/2026

IL EST EXPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

L'Association pour la promotion et le développement de SALAZIE (APDS) est une structure régie par la loi du 1er juillet 1901. Depuis sa création à ce jour, l'APDS a pleinement contribué à la mise en place d'actions sportives, culturelles et de loisirs en faveur des jeunes du cirque.

Depuis 2022 elle s'est positionnée dans la mise en œuvre des actions liées à l'épanouissement et à la valorisation de la place des aînés dans la vie sociale avec des moments festives de rencontre et de retrouvaille.

Après une année test et compte tenu de l'adhésion du public, l'A.P.D.S souhaite faire perdurer ces actions dans le temps.

Pour ce faire, l'APDS sollicite le concours financier de la collectivité à hauteur de 29 000 € affecté à l'organisation d'un programme d'activités en direction de la 3ème Jeunesse.

Compte tenu de l'intérêt que revêt cette opération, la collectivité souhaite apporter sa contribution à sa planification.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

DECIDE :

Après avoir délibéré, **à l'unanimité - 28 voix pour**

ARTICLE 1 :

- **D'autoriser l'attribution d'une subvention de 29 000 € à l'Association pour la promotion et le développement de SALAZIE (APDS) aux profits des aînés.**

ARTICLE 2 :

- **D'autoriser l'inscription de cette dépense au budget communal 2026 chapitre « Autres charges de gestion courante ».**

ARTICLE 3 :

- **D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Saint-Denis à compter de sa publication et sa réception par les services du contrôle de légalité.

Ont signé au registre des délibérations :

Le secrétaire de séance,

PAYET Fabien

Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE SALAZIE

Sidoleine PAPA

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260414-2026-CM-041-DE
Date de télétransmission : 21/04/2026
Date de réception préfecture : 21/04/2026